



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 3 mai 2024, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel (absence motivée)

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est aussi présente.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. **CONSEIL**
 - Mot de bienvenue du maire.
 - 1.1 Ouverture de la séance.
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.
 - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024.
 - 1.5 Changement - Affichage publics (Municipalité de chemin du Parc).
 - 1.6 Autorisation - Souper de Doré et soirée dansante au profit de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation le samedi 8 juin 2024.
 - 1.7 Autorisation - Souper de Doré et soirée dansante au profit du Centre de pédiatrie sociale de Papineau le samedi 15 juin 2024.
 - 1.8 Adoption - Mois de mai - Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque.
 - 1.9 Tournoi de golf annuel Guy Therrien au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation.
 - 1.10 Demande d'appui de la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc pour relancer le projet.
2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
 - 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **GESTION FINANCIÈRE**
 - 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
 - 4.2 Adoption du règlement 550-2024 relatif à la tarification pour le financement de biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon.
 - 4.3 Autorisation - Paiement facture Pierre Tabet, architecte inc.



No de résolution
ou annotation

- 4.4 Autorisation - Paiement facture Sûreté du Québec - Services année 2024.
- 4.5 Autorisation - Paiement du certificat # 14 de DLS Construction inc.
- 5. **COMMUNICATIONS**
- 5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
- 6. **INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**
- 6.1 Abonnement - Portail Rézilio - Gestionnaire de plans.
- 6.2 Acceptation - Offre de service Prudent.
- 7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 7.1 Acceptation - Offre d'achat d'une pelle à neige - Rétrocaveuse.
- 7.2 Acceptation - Asphaltage chemin du Tour-du-Lac et rue Hilaire.
- 7.3 Formation théorique et pratique pour chauffeur classe 1 - Soumission.
- 8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 avril 2024.
- 8.2 Adoption du 2^e projet de règlement U-22-4 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 45-F0.
- 8.3 Adoption du règlement 551-2024 relatif à la protection et la naturalisation des rives.
- 9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
- 10.1 Autorisation - Passage du Grand Tour 2024 de Vélo Québec - 7 août 2024.
- 10.2 Autorisation - Passage du Tour CIBC Charles-Bruneau.
- 10.3 Abolition - Comité des loisirs.
- 11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
- 11.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Demande de prolongation.
- 12. **DIVERS**
- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. **PAROLE AU PUBLIC**
- 14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ cinq (5) personnes qui assistent à la séance.

1.1

157-05-2024
Ouverture de la séance

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

158-05-2024
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le point 6.2 « Acceptation - Offre de service Prudent » soit ajouté;

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

159-05-2024
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 8 avril 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

160-05-2024
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 22 avril 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.5

161-05-2024

Changement - Affichage publics (Municipalité et chemin du Parc)

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déterminé par la résolution 060-03-2009 que les 2 endroits où devaient être affichés les avis publics étaient au centre administratif, situé au 849, chemin Tour-du-Lac et sur un tableau d'affichage partagé entre la Municipalité de Chénéville et la Municipalité de Lac-Simon situé à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation de Chénéville;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de rénovations à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation de Chénéville, les municipalités ont dûes retirées les avis publics qui étaient publiés sur le tableau d'affichage pour un temps indéterminé et n'ayant aucune certitude à savoir s'il sera remis en place;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit légalement afficher ses avis publics à deux endroits publics sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil, conformément à l'article 431 du Code Municipal du Québec, fixe qu'à compter du 3 mai 2024, les 2 endroits physiques où seront légalement affichés les avis publics de la Municipalité soit, à l'Hôtel de ville ainsi qu'à la cabine à journaux située au 105, chemin du Parc de même que sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

162-05-2024

Autorisation - Souper de Doré et soirée dansante au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation le samedi 8 juin 2024

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper de Doré et une soirée dansante au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation le samedi 8 juin 2024;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE quatre (4) billets soient réservés au coût de 35 \$ chacun, taxes incluses, pour un total de 140 \$ pour le souper de Doré et soirée dansante, qui se tiendra au Club de golf de Lac Simon, le 8 juin prochain;

QUE les frais de déplacement soient remboursés suivant la politique en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

163-05-2024

Autorisation - Souper de Doré et soirée dansante au profit du Centre de pédiatrie sociale de Papineau le samedi 15 juin 2024

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour un souper de Doré et une soirée dansante au profit du Centre de pédiatrie sociale de Papineau le samedi 15 juin 2024;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QU'un montant de 150 \$ soit payable directement au Centre de pédiatrie sociale de Papineau à titre de don pour le remplacement de la participation en présentielle de la Municipalité au souper de Doré et soirée dansante, qui se tiendra au Club de golf Héritage, le samedi 15 juin prochain;

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1.8

164-05-2024

Adoption - Moi de mai - Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaque

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la sclérose en plaques;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la sclérose en plaques de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de sclérose en plaques de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de sclérose en plaques vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans sclérose en plaques;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil décrète que le mois de mai est le « *Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques* »;

ET QUE le Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.9

165-05-2024

Tournoi de golf annuel Guy Therrien au profit de la Banque alimentaire de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT la réception d'une invitation pour le tournoi de golf annuel Guy Therrien au profit de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation, organisme répondant aux demandes de dépannages alimentaires;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une commandite de 150 \$ au profit de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-11000-493.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.10

166-05-2024

Demande d'appui de la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc pour relancer le projet

CONSIDÉRANT l'invitation de la Coalition de l'aire protégée Marie-Lefranc à l'effet d'appuyer sa demande au Gouvernement du Québec afin de relancer le projet de l'aire protégée Marie-Lefranc, localisé dans la réserve faunique Papineau-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Papineau et la MRC des Laurentides ont des aires protégées qui couvrent 5,5 % et 16,9 % de leurs territoires respectifs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) planifie lancer un appel public, durant le printemps de l'année 2024, afin d'identifier de nouvelles aires protégées, en vue d'atteindre l'objectif de protéger 30 % de territoire québécois d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le territoire du secteur Marie-Lefranc, identifié une première fois en 2006 par la réserve faunique Papineau-Labelle à titre d'un territoire important à protéger, en raison de la présence de forêts anciennes (3), d'un ravage de cerfs de Virginie, de nombreuses frayères naturelles, une héronnière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs de considérer la candidature du secteur Marie-Lefranc au réseau des aires protégées du Québec;

QUE le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs ou la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Marie-Pier Lalonde Girard, soient mandatés pour signer tous les documents donnant effet à la présente décision et autorisés à en assurer les suivis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois d'avril ont été déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance a été déposée pour le mois d'avril.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

167-05-2024

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'avril, totalisant la somme de **471 358,74 \$** et portant les numéros **18415 à 18436**;
- Dépôts directs totalisant la somme de **153 133,81 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **75 125,34 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 10 mars au 13 avril 2024, pour un montant total de **148 791,47 \$**;
- Rémunération des élus du mois de mars 2024 pour un montant total de **9 916,60 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

168-05-2024
Adoption du règlement 550-2024 relatif à la tarification pour le financement de biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c., F-2.1)* permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités (L.R.Q., c, F-2.1, r. 0.2);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et qu'une copie du projet de règlement ont été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le règlement numéro 550-2024 relatif à la tarification pour le financement de biens, services et activités de la Municipalité de Lac-Simon comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

169-05-2024
Autorisation - Paiement facture Pierre Tabet, architecte inc.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 301-12-2018 – Mandat pour des services professionnels en architecture – Pierre J. Tabet;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 24-025 datée du 13 mars 2024 pour les services professionnels en architecture, appels d'offre successifs et services durant la construction du nouvel hôtel de ville situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil autorise le paiement de 31 792 \$ plus les taxes applicables de la facture numéro 24-025 de Pierre Tabet, architecte inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

170-05-2024

Autorisation - Paiement facture Sûreté du Québec - Services année 2024

CONSIDÉRANT la réception de la facturation des sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, le 25 mars 2024 portant le numéro de facture 107430, pour la période de facturation du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de 402 394 \$ pour l'année 2024 qui sera payable en deux (2) versements, comme suit :

- Le 1^{er} versement doit être fait au plus tard le 30 juin 2024, au montant de 201 197 \$, et;
- Le 2^e versement doit être fait au plus tard le 31 octobre 2024, au montant de 201 197 \$;

ET QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-21000-441.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

171-05-2024

Autorisation - Paiement du certificat # 14 de DLS Construction inc.

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 3936 datée du 25 avril 2024 du certificat numéro 14, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, de 323 924,01 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 tel que décrit au certificat de paiement numéro 14 est conforme à l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil autorise la dépense de 323 924,01 \$ plus les taxes applicables du certificat numéro 14 concernant les services de DLS Constructions Inc. pour le futur hôtel de ville et centre multifonctionnel;

QUE la dépense soit affectée au poste d'investissement 03-01000-106.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne que le 16 mai 2024, il y aura le 350^e de la Seigneurie. La Municipalité a envoyée une demande à la personne responsable à la MRC de Papineau pour que le Lac-Simon puisse participer. Il mentionne aussi que la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau a besoin de bénévoles. Pour terminer, Monsieur le maire mentionne qu'il y a encore eu du vandalisme au nouvel hôtel de ville (544 chemin du Tour-du-Lac), soit le vol de caméras et que deux portes ont été forcées. Il mentionne sa déception et demande l'arrêt du vandalisme, car cela ne sert à rien.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

172-05-2024

Abonnement - Portail Rézilio - Gestionnaire de plans

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon doit avoir un plan de sécurité civile pour être en mesure d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre d'abonnement au portail Rézilio - Gestionnaire de plans reçue le 22 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce portail simplifie les tâches dans la gestion de crise et la continuité des activités à partir d'une seule interface;

Pour ces motifs;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité autorise l'abonnement au portail Rézilio pour 36 mois, de 2024 à 2025 au montant de 2 031,25 \$ et pour les années 2025 à 2027 de 1 625 \$ par année, comprenant 5 utilisateurs, 1 portail municipal et la mise à jour du logiciel;

QUE des frais de mise en exploitation, formation et soutien aux administrateurs soit ajoutés au montant mentionné ci-haut pour la première année d'utilisation au coût de 406,26 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-22000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2

173-05-2024

Acceptation - Offre de service Prudent

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un plan de sécurité civile pour être en mesure d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Prudent reçue le 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT l'importance de réviser le plan municipal de sécurité civile;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil accepte l'offre de service de Prudent au montant de 44 128 \$, plus les taxes applicables divisé à parts égales avec les Municipalités de Ripon, Montpellier et Chénéville ;



No de résolution
ou annotation

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-22000-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

174-05-2024

Acceptation - Offre d'achat d'une pelle à neige - Rétrocaveuse

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a demandé des prix auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) fournisseurs ont déposé leur soumission et que les résultats sont les suivants;

Nom du fournisseur	Prix (taxes incluses)
Le Groupe JLD-Lague - Ste-Agathe	27 479,02 \$
Métal Pless Inc.	27 726,22 \$
J. René Lafond Inc.	28 623,03 \$

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil entérine les offres reçues et accepte la soumission datée du 30 mars 2024, portant le numéro 247945, de la compagnie « Le Groupe JLD-Lague - Ste-Agathe », au montant de 27 479,02 \$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-107;

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

175-05-2024

Acceptation - Asphaltage chemin du Tour-du-Lac et rue Hilaire

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics a demandé des prix pour l'asphaltage de plusieurs sections sur le chemin du Tour-du-Lac ainsi que sur la rue Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE Pavage ABL offre le service pour un montant de 20 120,63 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil entérine l'offre reçue datée du 21 avril 2024, de la compagnie « Pavage ABL », au montant de 20 120,63 \$, taxes incluses pour l'asphaltage de plusieurs sections sur le chemin du Tour-du-Lac et la rue Hilaire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-100;

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

176-05-2024

Formation théorique et pratique pour chauffeur classe 1 - Soumission

CONSIDÉRANT QU'un employé des Travaux publics doit suivre la formation théorique et pratique pour chauffeur pour l'obtention de la classe 1 pour la conduite d'un camion-benne et d'un camion avec remorque;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la soumission de AS Formation est de 3 500 \$, plus les taxes applicables pour une formation pour l'obtention de la classe 1;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le conseil autorise un employé des Travaux publics à suivre la formation pour l'obtention de la classe 1 avec la compagnie AS Formation au coût de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE l'employé numéro 03-0052 s'engage advenant le cas où il quitterait la Municipalité au cours des trois prochaines années à rembourser 66 % après un an et 33 % après deux ans le montant des formations que la Municipalité aura payé;

QUE ces dépenses s'appliquent au poste budgétaire 02-32000-454.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 avril 2024

Le procès-verbal du CCU du 12 avril a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.

8.2

177-05-2024

Adoption du 2^e projet de règlement U-22-4 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 45-FO

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro U-22 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite agrandir la superficie de la zone 45-FO au détriment de la zone 46-V et en la fusionnant la zone 45-FO;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite rétablir les usages du lot 5 870 218 dans une seule zone plutôt que trois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite rétablir les usages du lot 5 870 218 pour supprimer la perte de jouissance du propriétaire à la suite de l'adoption de la refonte du règlement de zonage U-22 en 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un dépôt du 1^{er} projet du règlement ont été dûment déposés à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du directeur du service de l'urbanisme, et toute autre personne a pu s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**



No de résolution
ou annotation

QUE le règlement numéro U-22-4 modifiant le règlement de zonage numéro U-22 et ayant pour objet d'agrandir la zone 45-FO comme ci-résumé au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

178-05-2024

Adoption du règlement 551-2024 relatif à la protection et la renaturation des rives

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon est régie par la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 6 et 19 de cette loi, la Municipalité peut régir la protection et la renaturation des rives sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les lacs de la municipalité constituent une réserve d'eau potable brute pour les riverains;

CONSIDÉRANT QUE les rives sont fortement urbanisées et que des épisodes d'éclosion de cyanobactéries y ont été observées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre des mesures afin de renforcer les dispositions applicables à la protection du littoral, des rives, des lacs et cours d'eau pour réduire les apports néfastes de phosphore et autres nutriments ou contaminant et ainsi protéger la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce conseil tenue le 8 avril 2024;

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le règlement portant le numéro 551-2024 relatif à la protection et la renaturation des rives comme ci-résumé au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

179-05-2024

Autorisation - Passage du Grand Tour 2024 de Vélo Québec - 7 août 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre de Vélo Québec informant du passage sur son territoire du « Grand Tour 2024 »;

CONSIDÉRANT QUE l'événement « Grand Tour 2024 » se déroulera du 5 au 7 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit autoriser la circulation à vélo sur son territoire du « Grand Tour 2024 » le 7 août 2024;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
ET RÉSOLU**



No de résolution
ou annotation

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise l'événement « Grand Tour 2024 », organisé par Vélo Québec, à circuler à vélo sur notre territoire pour la journée du 7 août 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

180-05-2024
Autorisation - Passage du Tour CIBC Charles-Bruneau

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'événement « Tour CIBC Charles-Bruneau », qui se déroulera du 2 au 5 juillet 2024, la Municipalité de Lac-Simon doit autoriser une demande de passage qui doit être transmise au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur son territoire le 2 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Anik Bois
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise « Tour CIBC Charles-Bruneau » à faire une demande de passage au Ministère des Transports du Québec afin de circuler à vélo sur son territoire le 2 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.3

181-05-2024
Abolition - Comité des loisirs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-01-2024 indiquant la nomination des membres du Comité des Loisirs;

CONSIDÉRANT la demande de la conseillère responsable du Comité des loisirs afin d'abolir ledit comité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà une employée en tant qu'agente de bureau, profil événementiel qui organise les activités durant toute l'année;

Il est proposé par Madame Anik Bois
ET RÉSOLU

QUE la résolution numéro 10-01-2024 soit abrogée;

ET QUE le Comité des loisirs soit aboli en date 3 mai 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

182-05-2024
Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Demande de prolongation

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a présentée en 2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2024;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
ET RÉSOLU**

QUE la Municipalité de Lac-Simon demande au ministère de la Famille une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au 30 septembre 2024, soit pour une période de cinq mois, en raison du poste vacant à la direction générale pour une période de plus ou moins six mois.

QUE le Conseil autorise Madame Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière à signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

ADOPTÉE à l'unanimité

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

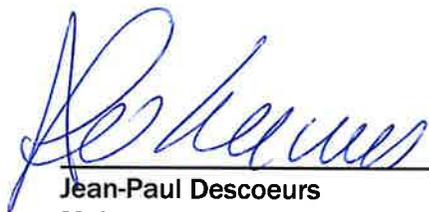
14.1

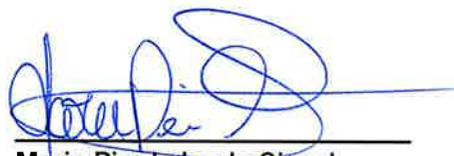
**183-05-2024
Levée de la séance**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 20 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale, Greffière-trésorière